

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES USAGERS DU CISSMO
- SECTEUR SUROÏT

1^{ère} révision : 23 mai 2017, 2^e révision : 21 septembre 2023

TABLEAU DES MODIFICATIONS

DOCUMENT 23 mai 2017		DOCUMENT 21 sept. 2023
page 4, article 5	Désignation de deux représentants au conseil au conseil d'administration	Cet article est enlevé dans le document révisé
page 4, article 6	Enlever d'au moins	Page 3 article 5 Le comité se compose de 5 membres élus
Page 6, article 7	Enlever si elle est sous curatelle	Page 4 article 6 Une personne ne peut être membre du comité des usagers si elle travaille pour l'établissement ...
Page 6, article 8	Enlever deux ans et Les membres demeurent toutefois en fonction jusqu'à ce qu'ils soient réélus ou remplacés	Page 4 article 7 La durée du mandat du comité des usagers est de trois (3) ans renouvelable.
Page 7, article 11	Enlever b) Enlever c) Enlever dans d) et que les options énumérées précédemment ont été épuisées	Page 5, article 10 Le d) devient b) et se lit comme suit : b) Si le nombre de membres du comité des usagers est de moins 5, les membres restants combleront la vacance par résolution....
Page 11, article 20	Enlever	Cet article est enlevé dans le document révisé
Page 14, article 33	Enlever, En premier lieu, au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date....	Page 11, article 31 Un président d'élection est nommé par l'assemblée le jour de l'assemblée .

Page 14, article 34	Enlever dans a) Déterminer la ou les listes d'électeurs, le cas échéant Enlever dans b) Donner l'avis d'élection trente-cinq (35) jours avant l'élection Enlever dans c) Recevoir les candidatures et les accepter ou les refuser	Page 11, article 32 a) Prendre connaissance des personnes présentes qui ont droit de vote b) Annoncer les candidatures conformes c) Nommer, le cas échéant, des scrutateurs pour l'assister...
Page 15, articles 35	Enlever les sections c) et d)	Page 11, article 33 Il ne reste que les sections a) et b).
Page 15, article 36	Enlever toutes les sections suivant l'article d)	Page 12, article 34 Seules les sections a à d ont été conservées.
Page 16, article 37	Procédure après les élections enlevée complètement	Cet article est enlevé dans le document révisé.
Page 20, ANNEXE 1	Enlever	Cet annexe est enlevé dans le document révisé
Page 21, ANNEXE 11		Page 15 Devient ANNEXE I
Page 22, ANNEXE III		Page 16 Devient ANNEXE II
Page 27, ANNEXE VI		Page 17 Devient ANNEXE III
Page 30, ANNEXE VIII		Page 19 Devient ANNEXE IV
ANNEXES IV, V, VII	Enlever	